

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>49651</b>	De <b>M. Martial Saddier</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
<b>Rubrique</b> >tourisme et loisirs	<b>Tête d'analyse</b> >activités de plein air	<b>Analyse</b> > jeunes. accueil. financement.
Question publiée au JO le : <b>11/02/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/04/2014</b> page : <b>3076</b>		

### Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les inquiétudes exprimées par la confédération de la Jeunesse au plein air (JPA). Sur l'ensemble du territoire, cette confédération aide 19 000 enfants à partir en séjour collectif, enfants dont les familles connaissent parfois des difficultés financières importantes. Or il serait question de diminuer sensiblement la subvention du ministère de l'éducation à cette structure. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement, afin de permettre à la JPA de poursuivre ses actions.

### Texte de la réponse

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative suit avec beaucoup d'attention l'évolution des soutiens publics accordés à l'association Jeunesse au plein air (JPA), partenaire privilégié du ministère. Les dirigeants de la confédération sont reçus régulièrement au ministère. Le soutien apporté par le ministère à la JPA est significatif et traduit la volonté de maintenir un réel partenariat : elle a ainsi bénéficié au niveau national en 2013 d'une subvention de 139 500 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue au titre des exercices 2013-2015. Se sont ajoutés 28 656 euros au titre des unités de subventions versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) au niveau national. Au titre du présent exercice 2014, et dans un contexte général de contrainte budgétaire, ces montants seront maintenus.